

**axes forts - prise de position de la Municipalité de Lausanne
décision du Conseil d'Etat : une satisfaction mitigée**

Le Conseil d'Etat s'est prononcé sur les priorités qu'il entend présenter à la Confédération pour la réalisation des futurs axes forts - trams et bus - de l'agglomération lausannoise en vue d'obtenir un financement du fonds pour le trafic d'agglomération. Le principe d'un axe fort entre l'Ouest et le Nord lausannois a été confirmé, avec une première étape entre Renens et la place de l'Europe. La Municipalité se félicite de ce choix de principe, conforme à la position qu'elle a toujours défendue. Elle regrette toutefois que le Conseil d'Etat ne se soit pas prononcé en faveur d'un tracé en direction du Nord lausannois. Elle déplore aussi que les travaux prévus en première étape ne concernent qu'un tronçon limité, au lieu de se prolonger immédiatement en direction de la Pontaise. La Municipalité continuera à défendre la solution qu'elle entend réaliser pour Lausanne, espérant que des décisions complémentaires permettront de lever rapidement les incertitudes encore présentes du dossier.

Conformément au planning des études sur les axes forts de transports publics urbains, le Conseil d'Etat, instance responsable du projet d'agglomération Lausanne - Morges face à la Confédération, s'est prononcé sur le dossier des axes forts à réaliser dans l'agglomération lausannoise. La décision du Conseil d'Etat porte sur les éléments suivants :

- Le principe d'un axe fort de type tram est confirmé dans l'agglomération lausannoise entre Bussigny et le Rionzi, en passant par la place de l'Europe et la Blécherette ;
- La première étape de réalisation, entre 2011 et 2014, portera sur le tronçon Renens - place de l'Europe ;
- Parallèlement, les mesures complémentaires prévues seront mises en œuvre, en particulier avec la réalisation d'une première phase d'axes forts de type bus (bus à haut niveau de service - BHNS) entre l'Est et l'Ouest lausannois et avec la fermeture de l'axe Saint-François - Chauderon au trafic individuel de transit ;
- L'étape suivante de réalisation, pour la période 2015-2018 portera sur les compléments au tronçon de base, soit Bussigny - Renens, d'une part et, d'autre part, sur le tronçon place de l'Europe - Rionzi, ainsi que sur l'extension du réseau des BHNS.

satisfaction lausannoise ...

La Ville de Lausanne se félicite des décisions prises sur un certain nombre de points. Elle est en premier lieu satisfaite que les axes forts soient reconnus comme une nécessité et un projet viable et indispensable au développement de l'agglomération. Elle approuve également la priorité donnée à la liaison en direction de l'Ouest lausannois, qu'elle a toujours défendue comme devant se réaliser en première étape. Elle est aussi satisfaite des décisions complémentaires qui en découlent : raccordement à la place de l'Europe, prolongation future vers le Nord, possibilité laissée ouverte, à long terme, d'une liaison vers l'Est lausannois (sous Saint-François), mise en service rapide des BHNS, fermeture de l'axe Saint-François - Chauderon au trafic individuel de transit. Enfin, elle est satisfaite que la Blécherette et le Rionzi soient clairement définis comme les futurs terminus des axes forts prioritaires dans le Nord lausannois.



... mais aussi des regrets

D'autres éléments de la décision du Conseil d'Etat appellent une position plus critique de la part de la Ville. En premier lieu, Lausanne regrette que ses arguments n'aient pas été pris en compte en ce qui concerne le tracé de la future liaison entre la place de l'Europe et le Nord lausannois. La Ville estime que la préférence qu'elle a toujours clairement exprimée aurait pu conduire le Conseil d'Etat à se prononcer aujourd'hui en faveur d'une liaison passant par Beaulieu. L'importance du centre de congrès et d'exposition de Beaulieu, ses projets de développement, la possibilité de mettre en place un réseau rationnel et rapide et d'aboutir à des économies non négligeables sur les lignes *tl* actuelles ainsi que l'impact économique incitatif fort d'une ligne de tram sont autant d'arguments qui militent clairement en faveur du passage par Beaulieu.

Lausanne regrette aussi que les réalisations prévues en première étape (2011-2014) ne soient pas plus ambitieuses. Elle aurait souhaité qu'elles concernent aussi, outre le tronçon Renens - place de l'Europe, la prolongation de celui-ci jusqu'à la Pontaise. Cette décision aurait donné un signal politique fort en faveur des réalisations lausannoises, et notamment la construction, dans le cadre du projet Métamorphose, d'un écoquartier au Nord. Un tel appui est nécessaire pour prendre en considération les besoins de l'agglomération, et notamment le fait que ses objectifs de croissance nécessitent le développement simultané de plusieurs secteurs du périmètre urbain, dont ceux situés sur territoire lausannois.

des décisions rapides attendues

Finalement, la Ville de Lausanne appelle de ses vœux une reprise rapide du dossier afin d'aboutir dans les meilleurs délais aux décisions nécessaires, en particulier la définition d'un tracé Nord conforme aux attentes de la Ville, à ses besoins de développement et à ses possibilités de réalisation. La Municipalité remercie également les secteurs qui composent l'agglomération pour le soutien unanime qu'ils ont apporté à sa position et souhaite que cet engagement commun permette un aboutissement complémentaire heureux de ce dossier.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Daniel Brélaz, syndic, tél. 021 315 22 00**
- **Olivier Français, directeur des travaux, tél. 021 315 52 00**
- **Oscar Tosato, directeur d'enfance, jeunesse et éducation, tél. 021 315 62 00**

Lausanne, le 27 mai 2008